

2016

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets





2016

Rapport annuel d'activité

sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets

Sommaire



Les faits marquants 6

Le Sydom Aveyron 8

- a Une compétence, un territoire 8
- b Une organisation et des emplois 9

Les indicateurs techniques 10

- a Les déchets triés 10
- b Les déchets enfouis 11
- c Les déchets transportés 12
- d Les déchets verts 13
- e Les produits conditionnés 13
- f Les déchets valorisés 13

Les indicateurs financiers 14

- a Le budget du SYDOM 14
- b Les modalités de financement 14
- c Le prix du traitement des déchets en Aveyron 16
- d Une politique tarifaire rigoureuse 16
 - 1. L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard 16
 - 2. Le traitement, le transfert et le transport 17
- e Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage 18
- f Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat 18

La réflexion sur la solution de traitement au-delà de 2020 19

Les déchèteries 20

- a La réflexion sur la départementalisation des déchèteries 20
- b Un contrat départemental pour les déchets d'éléments d'ameublement 21

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement 22

- a La valorisation des refus de tri en combustible solide de récupération 22
- b La maîtrise des impacts sur l'environnement 23
 - 1. La démarche environnementale ISO 14001 23
 - 2. Une surface d'exploitation réduite 23
 - 3. La plateforme de nourrissage des Milans Royaux 23
- c Le partenariat avec le Syndicat Mixte TRIFYL 24
- d La station de transit : un outil de maîtrise des coûts et de réduction de l'impact sur l'environnement 25
- e Le geste de tri 26
 - 1. Une tarification incitative 26
 - 2. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement 27
 - 3. Le bilan environnemental du recyclage 27
 - 4. Un coup d'essai pour le tableau de bord d'Éco-Emballages : le soutien au développement durable 28
- f Renforcer la communication sur le geste de tri 29
 - 1. Une campagne de communication qui rompt avec les habitudes 29
 - 2. La sensibilisation en milieu scolaire 29
 - 3. Les visites des équipements de traitement et de valorisation 29
 - 4. Des outils spécifiques pour le dispositif Éco-mobilier 30
 - 5. Les formations destinées aux Ambassadeurs de tri et agents en charge de la collecte des déchets 30

ÉDITORIAL

S'il me fallait qualifier l'année 2016, je dirais que pour le SYDOM, elle a été placée sous le signe de la proximité.

Tel a été le cas pour les statuts de notre syndicat mixte qui ont dû faire l'objet d'une révision pour tenir compte de la mise en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Dans ce cadre, le nombre de collectivités membres du SYDOM passera en 2017 de 36 à 19 et le nombre d'élus au Comité syndical de 53 à 37.

Cette réforme permettra à chaque collectivité d'être représentée au SYDOM par au moins un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le SYDOM est désormais plus proche et ainsi mieux à l'écoute des collectivités qui lui ont confié la compétence traitement des déchets.

2016 aurait pu être l'année d'un transfert de la compétence déchèteries au SYDOM, au terme d'une étude en ce sens lancée en 2015. Pour cela, il aurait fallu obtenir un consensus mais comme tel n'a pas été le cas, les déchèteries continueront à être gérées par les collectivités de proximité.

C'est cette même notion de proximité qui a conduit à ne pas donner suite au projet d'unité interdépartementale de traitement des déchets proposé par nos homologues de TRIFYL, sur le site de Labessière Candeil dans le Tarn.

Malgré les aléas liés à l'acceptabilité d'un tel équipement, la recherche d'une solution aveyronnaise reste donc le défi majeur à relever à l'horizon 2020.

Patrice Couronne
Président du SYDOM



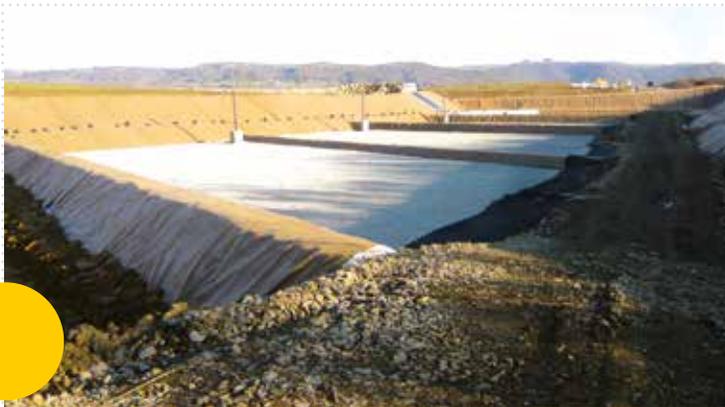
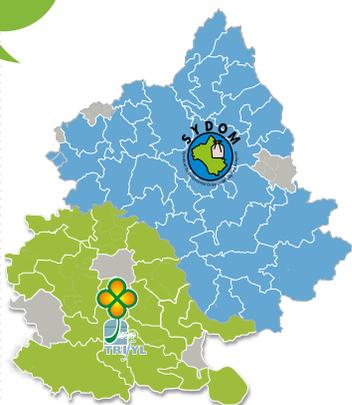
2016

LES FAITS MARQUANTS

MARS ♦

23 MARS

Décision du Comité Syndical de ne pas donner suite au projet de partenariat avec TRIFYL au-delà du 31 décembre 2020.



MAI ♦

3 MAI

Renouvellement de la certification ISO 14001 de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard.

12 MAI

Lancement des travaux de construction des 3 dernières alvéoles de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard.



JUIN ♦

6 JUIN

Interpellation du grand public avec une nouvelle campagne de communication « Je doute donc je TRIE ! » destinée à inverser la tendance et en finir avec les idées reçues afin que le doute profite au tri.

22 JUIN

Contractualisation avec SCRELEC pour la reprise des piles et accumulateurs produits et/ou récupérés sur les installations de traitement et de valorisation du SYDOM.



SEPTEMBRE ◆

5 SEPTEMBRE

Mise en service de la dernière station de transit à Villefranche-de-Rouergue clôturant ainsi le maillage départemental en stations de transit.

28 SEPTEMBRE

Inauguration de cette installation.



DÉCEMBRE ◆

1^{ER} DÉCEMBRE

Déploiement d'une benne Éco-mobilier sur 7 nouvelles déchèteries.

14 DÉCEMBRE

- Modification des statuts du SYDOM en vue de l'entrée en vigueur du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.
- Décision de ne pas s'engager dans une départementalisation des déchèteries au vu du positionnement des collectivités aveyronnaises sur ce dossier.



a UNE COMPÉTENCE, UN TERRITOIRE

Organisme incontournable dans la gestion des déchets, le Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron (SYDOM) intervient après la collecte des déchets assurée par les collectivités de proximité (syndicats de communes, Communautés de communes ou encore d'Agglomération) et assure le traitement des déchets ménagers pour le compte de 282 communes représentant 268 189 habitants. Seule la commune de Séverac d'Aveyron est une exception car cette dernière adhère au SYDOM Aveyron mais traite ses déchets ménagers dans le département de la Lozère. Elle n'est donc pas comptabilisée dans les chiffres du SYDOM.



En se regroupant et en créant le SYDOM en 2000, les collectivités ont pu ainsi bénéficier d'économies d'échelle possibles grâce au principe fondateur de solidarité entre les hommes et les structures.

Le SYDOM de l'Aveyron qui s'étend ainsi sur 8452km² intervient après la collecte des déchets réalisée par les collectivités adhérentes.

La compétence traitement englobe les opérations suivantes :

- le regroupement et le transport des déchets ménagers avant leur envoi vers les sites de traitement,
- la valorisation et le recyclage,
- l'élimination.

Le SYDOM de l'Aveyron est titulaire des contrats avec les éco-organismes pour les emballages ménagers, les imprimés non sollicités et les déchets d'éléments d'ameublement. ◆

34 collectivités et le Conseil Départemental
282 Communes

b UNE ORGANISATION ET DES EMPLOIS

Le SYDOM fonctionne à travers un Comité Syndical, un Bureau, des Commissions et des services.
Au 31 décembre 2016, l'effectif était de 11 personnes.

Les remplacements des agents du SYDOM sur chacun des sites représentent en cumulé un agent à temps plein.
Ces remplacements sont assurés par conventionnement avec une association d'insertion.

Le fonctionnement des stations de transit d'Argences-en-Aubrac, de Belmont-sur-Rance, Decazeville, Espalion, Lestrade & Thouels, Saint-Affrique et Villefranche-de-Rouergue est assuré par du personnel mis à disposition dans le cadre de convention avec les intercommunalités locales ou les communes.

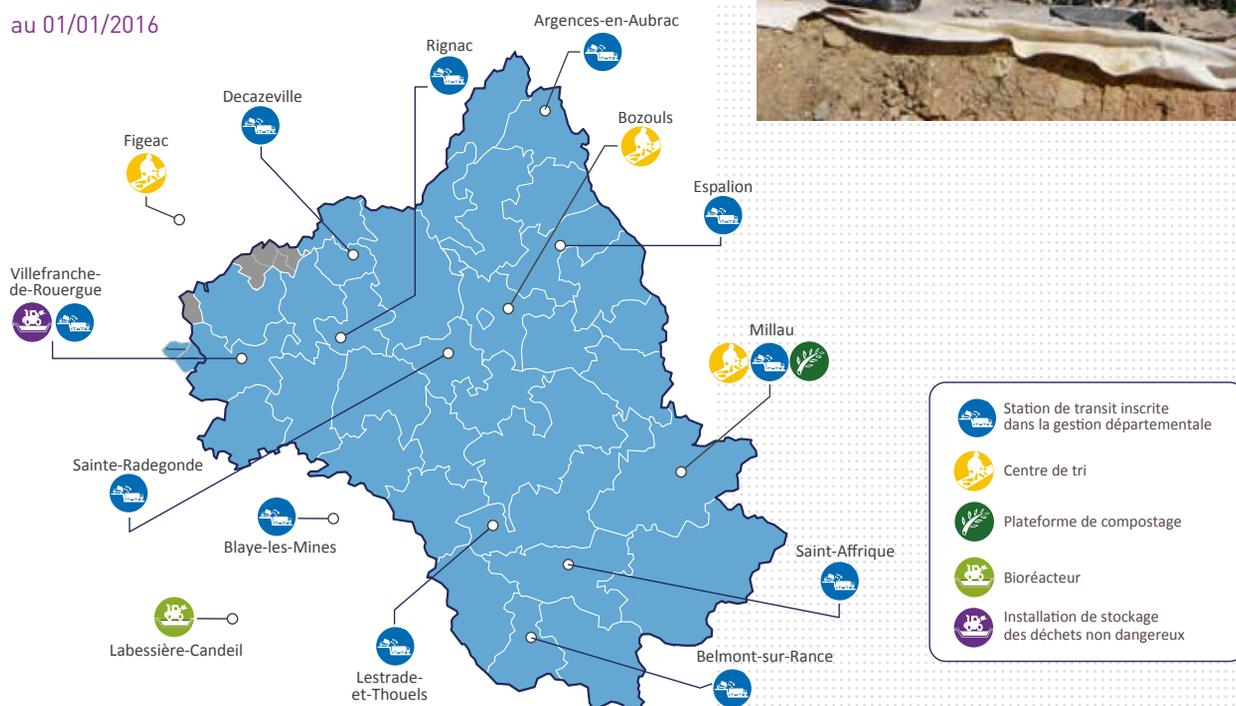
Pour exercer sa compétence, le SYDOM s'est appuyé en 2016 sur différents équipements en tant que gestionnaire ou client :

- 3 centres de tri,
- 1 plateforme de compostage des déchets verts,
- 1 installation de stockage des déchets,
- 1 bioréacteur,
- 11 stations de transit.

Ce qui représente près de **100 emplois générés**. ◆

Les équipements de traitement et de valorisation

au 01/01/2016



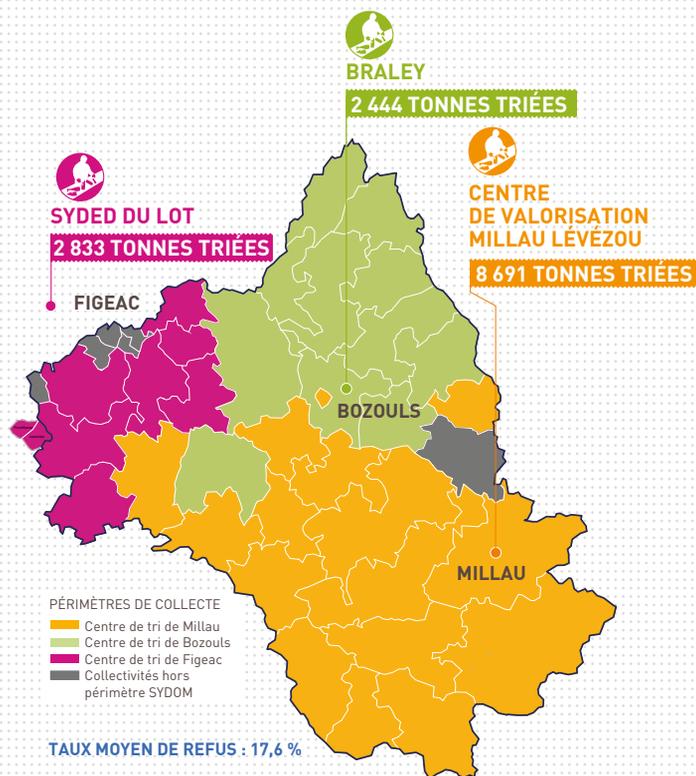


a LES DÉCHETS TRIÉS

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte sélective des emballages, en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.

Le SYDOM a assuré le tri de 13 968 tonnes produites par 268 189 habitants grâce aux 3 équipements suivants :

- Le centre de tri de Millau dont l'exploitation a été assurée par la société Véolia Propreté,
- Le centre de tri de Bozouls au travers de la prestation réalisée par l'entreprise Braley Rouergue Loca Benne,
- Le centre de tri de Figeac dans le cadre du partenariat passé avec le SYDED du Lot. ◆



En 2016, avec une moyenne annuelle de **52,1 kg** par Aveyronnais, les produits de collecte sélective collectés ont progressé de **+ 1,24 kg/hab./an**.

Le taux moyen d'erreurs de tri, appelées refus, a aussi diminué. Il passe de 18,2% en 2015 à 17,6% pour l'année 2016.

Les refus représentent tout de même 9,2 kg/hab./an contre 9,3 kg/hab./an en 2015.

Elles progressent !

13 968 tonnes triées

52,1 kg/habitant/an
 + 1,24 kg/hab/an entre 2015 et 2016
 dont 9,2 kg/hab/an d'erreurs de tri, soit
 - 0,1 kg/hab/an entre 2015 et 2016

b LES DÉCHETS ENFOUIS

Pour assurer l'élimination de 74359 tonnes de déchets, le SYDOM s'est appuyé sur :

- l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard dont l'exploitation est assurée en régie,
- le bioréacteur de Labessière Candeil dans le cadre du partenariat signé avec le Syndicat Mixte TRIFYL.

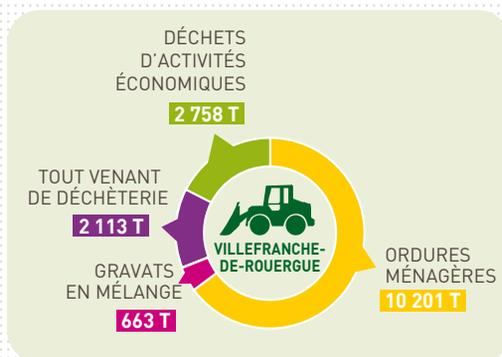
En 2016, 61 623 tonnes d'ordures ménagères ont été produites, soit une moyenne annuelle de 229,8 kg par Aveyronnais. La production d'ordures ménagères a baissé de - 4 kg/hab./an.



61 623

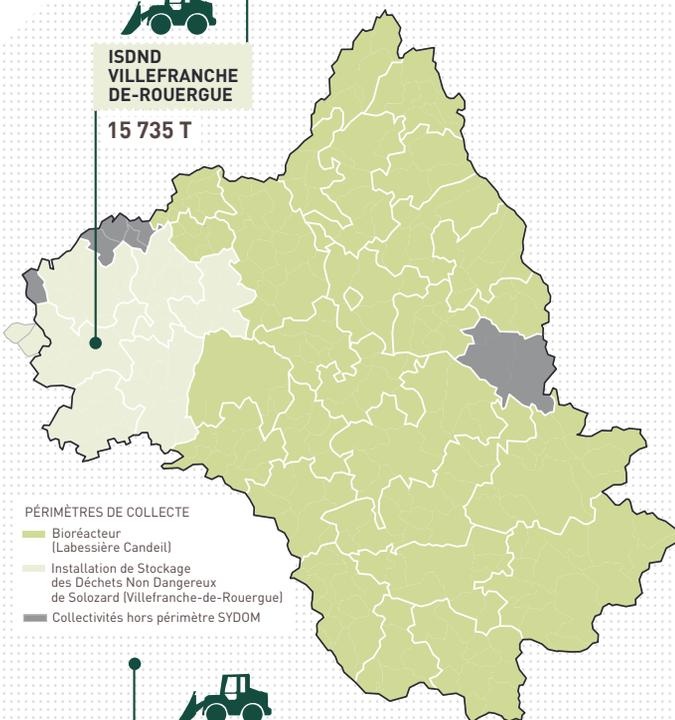
*Tonnes
d'ordures
ménagères
enfouies*

230 kg/habitant/an
- 4 kg/hab/an entre 2015 et 2016



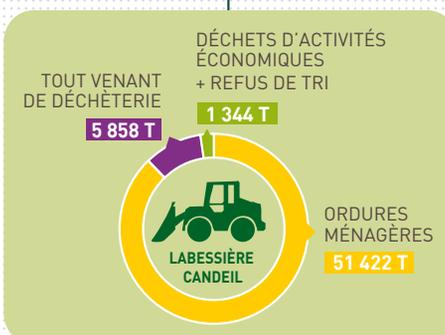
ISDND
VILLEFRANCHE
DE-ROUERGUE

15 735 T



BIORÉACTEUR
LABESSIÈRE CANDEIL

58 624 T





LES DÉCHETS TRANSPORTÉS

L'éloignement parfois important des zones de collecte vers les sites d'élimination a poussé le SYDOM à mettre en place des équipements de proximité dont le but est de regrouper les déchets et d'optimiser leur transport vers les centres de tri ou les installations de stockage.

Ces équipements sont appelés stations de transit. Au 31 décembre 2016, le SYDOM s'appuie sur un réseau de 10 stations de transit.

La station de transit de Villefranche-de-Rouergue a été mise en service en septembre 2016. Ce qui a entraîné la fermeture des 2 sites provisoires de ce secteur (Rignac et Villefranche-de-Rouergue).

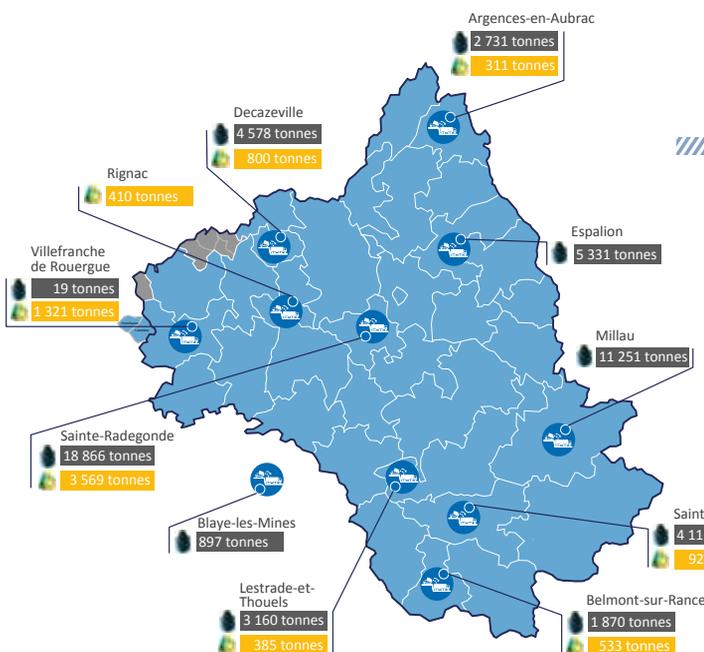
Le SYDOM gère 9 stations de transit.

La station de transit de Millau est exploitée par un prestataire privé et celle de Sainte-Radegonde est exploitée par le SYDOM.

Pour les autres sites, les collectivités de proximité assurent, par convention, le bon fonctionnement du transfert pour le compte du SYDOM.

Dans une logique de rationalisation, le SYDOM s'appuie depuis janvier 2013 sur la station de transit de Blaye gérée par le Syndicat Mixte TRIFYL pour les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Naucellois.

Toutes les prestations de transport des déchets ont été confiées à des prestataires privés. ◆



En 2016, le SYDOM a assuré le transfert et le transport de :

- > 8 256 tonnes de déchets ménagers recyclables, c'est-à-dire le transfert/transport des déchets recyclables de 6 Aveyronnais sur 10,
- > 52 819 tonnes de déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire le transfert/transport des déchets résiduels de 8 Aveyronnais sur 10.

61 075
Tonnes transportées en 2016
- 938 tonnes entre 2015 et 2016

d LES DÉCHETS **VERTS**

La plateforme de compostage des déchets du Centre de Valorisation de Millau a permis de traiter 2 275 tonnes de déchets verts et d'écouler 1 216 tonnes de compost. L'exploitation de cet équipement a été confiée à la société Véolia Propreté.

Les déchets proviennent à 91 % des collectivités du Millavois. La part de professionnels utilisant cette installation demeure minoritaire. ♦

1216
Tonnes de compost produites

e LES PRODUITS **CONDITIONNÉS**

996 Tonnes
de papiers, cartons
ou plastiques
conditionnés
- 10 tonnes entre 2015 et 2016

Le Centre de Valorisation a vu son activité de conditionnement de papiers, cartons ou plastiques préalablement triés, diminuer. Par conditionnement, il est entendu la compaction et la mise en « balles carrées » des produits prêts à être valorisés. Ce conditionnement permet d'optimiser le chargement et le transport.

Ainsi, en 2016, 996 tonnes ont été mises en balles et valorisées dont :

- > 794 tonnes de cartons,
- > 199 tonnes de papiers,
- > 3 tonnes de films plastiques.

Ces produits sont issus de points d'apports volontaires ou de déchèteries gérés par les collectivités adhérentes au SYDOM et, pour une quantité moindre, d'entreprises. ♦

f LES DÉCHETS **VALORISÉS**

En 2016, chaque Aveyronnais a permis de valoriser 89,2 kg, ce qui représente 2,1 kg de plus qu'en 2015. Au total, ce sont 23 929 tonnes de déchets qui ont été valorisées en 2016.

Dans les gisements de papiers et de cartons, le SYDOM a intégré les matériaux issus des déchèteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes. ♦

89,2 kg/hab./an
+ 2,1 kg/hab./an
entre 2015 et 2016



Les indicateurs financiers



a LE BUDGET **DU SYDOM**

Le budget du SYDOM est de 26 346 150 €. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 14 685 924 € pour la section de fonctionnement et 11 660 226 € pour la section d'investissement.

b LES MODALITÉS **DE FINANCEMENT**

Le SYDOM ne perçoit ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ni redevance. Les participations des collectivités sont calculées, pour l'année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles et se répartissent entre :

- une contribution à l'habitant qui n'a pas évolué depuis 2004 et qui s'élève à :
 - > 0,568 € HT par habitant pour le Département ;
 - > 1,136 € HT par habitant pour les autres collectivités adhérentes.
- une contribution à la tonne traitée dont le détail figure sur les schémas suivants :



TGAP* :
Taxe Générale sur
Les Activités Polluantes

 **ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES**

 **INSTALLATION DE STOCKAGE
DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
(SOLOZARD)**



→ 100,53 HT/TONNE de déchets ménagers
→ 102,03 HT/TONNE de déchets industriels banals
dont 32,13 € HT de TGAP*/TONNE

 **BIORÉACTEUR DE
LABESSIÈRE CANDEIL
(TRIFYL)**



76,56 € HT/TONNE
dont 14,06 € HT
de TGAP*/TONNE

 **TRANSFERT
ET TRANSPORT**



46,05 € HT/TONNE

 **COLLECTE SÉLECTIVE**



 **TRANSFERT
ET TRANSPORT**



17,60 € HT/TONNE

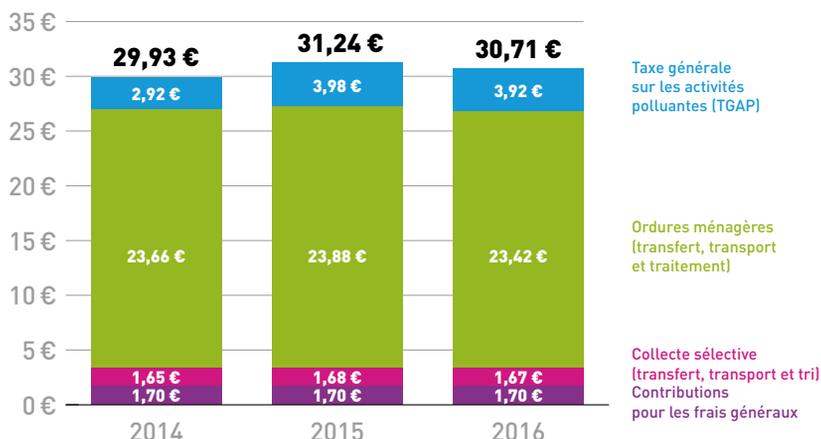
 **CENTRE DE TRI**



Gratuit pour toute tonne entrante de collecte sélective
Facturation des refus sur la base des caractérisations :
122,61 € HT/TONNE

LE PRIX DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN AVEYRON

PRIX À L'HABITANT HT



La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pèse lourd sur les contribuables Aveyronnais puisqu'elle représente 3,92 € HT par Aveyronnais.

UNE POLITIQUE TARIFAIRE RIGOUREUSE

Depuis 2008, les élus du SYDOM ont privilégié une politique tarifaire visant à maîtriser les dépenses dont le SYDOM a le contrôle, à savoir le prix sans les taxes (TVA et TGAP).

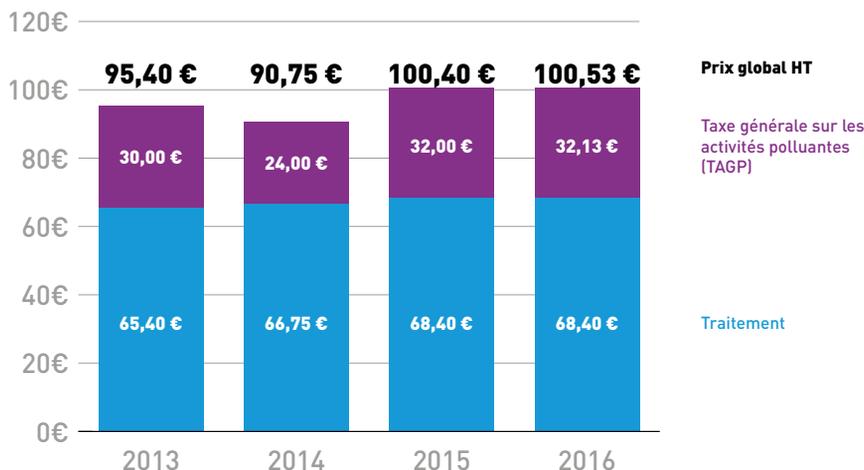
D'autres paramètres extérieurs viennent grever les tarifs :

- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1 L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE SOLOZARD

Sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, le prix du traitement HT des ordures ménagères suit les évolutions conjoncturelles et le coût des travaux. Les hausses consécutives de la TGAP et de la TVA ont considérablement alourdi la facture de nos collectivités adhérentes. La TGAP représente 1/3 du prix à la tonne payé par nos collectivités. L'État contribue donc de manière conséquente à l'évolution du coût de traitement des déchets.

PRIX DU TRAITEMENT À LA TONNE HT INSTALLATION DE STOCKAGE DE SOLOZARD



L'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard a été certifiée ISO 14001 en 2014. Cette certification démontre une bonne gestion du site qui vise à maîtriser les impacts de cette activité sensible sur l'environnement.

La certification a aussi une répercussion concrète pour les clients puisqu'elle permet de bénéficier d'un

dégrèvement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui passe de 40,16 € HT/T à 32,13 € HT/T. Cela représente une économie pour nos clients de 126 819 € HT.

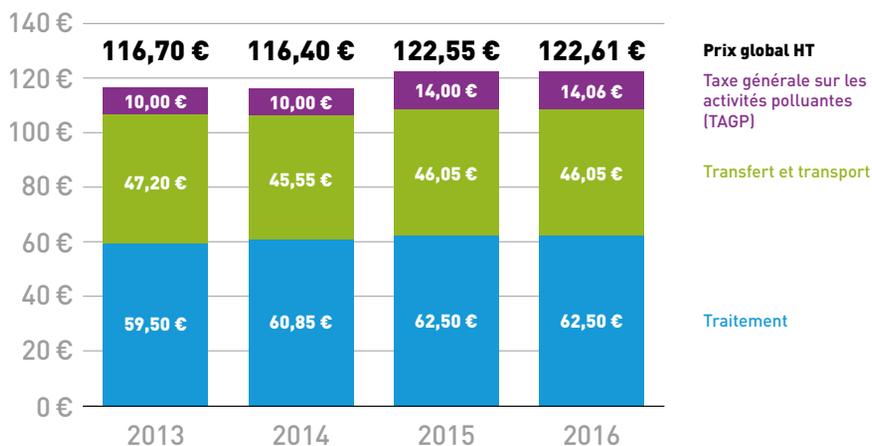
En l'absence de certification ISO 14001, la TGAP aurait été de 40,16 € HT/T. Cette certification démontre la volonté des élus du SYDOM de maîtriser les dépenses. ◆

2 LE TRAITEMENT, LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT

Avec l'externalisation du traitement des déchets à Labessière Candeil géré par TRIFYL dans le Tarn, le prix global transfert, transport et traitement suit une progression conjoncturelle maîtrisée.

Les contributions versées à l'État, qu'il s'agisse de la TGAP ou de la TVA, viennent augmenter de façon conséquente le prix du traitement des déchets. ◆

PRIX GLOBAL À LA TONNE HT À PARTIR DES STATIONS DE TRANSIT





e

PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Centre de Valorisation Millau Lévézou	Collectivités	1 249 989 €
	Entreprises	34 621 €
Installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard	Collectivités	1 167 576 €
	Entreprises	67 254 €

f

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

PRESTATIONS	PRESTATAIRES	MONTANT ANNUEL HT
Traitement des déchets ménagers aveyronnais	Syndicat Mixte TRIFYL	4 357 367 €
Exploitation du centre de valorisation de Millau	Véolia Propreté	1 965 281 €
Tri des produits de collecte sélective du Nord Aveyron	Braley Rouergue Loca Benne	505 253 €
Tri des produits de collecte sélective de l'Ouest Aveyron	SYDED du Lot	642 510 €
Station de transit du Ruthénois : transport des déchets	National Calsat	352 510 €
Station de transit du centre de valorisation de Millau : transport des déchets	Société Méditerranéenne de Nettoyement	266 850 €
Station de transit d'Argences-en-Aubrac : transport des déchets	Établissements Boix	97 191 €
Station de transit de Belmont-sur-Rance : transport des déchets	Transports Arles	53 093 €
Station de transit de Saint-Affrique : transport des déchets	Transports Arles	107 983 €
Station de transit de Lestrade et Thouels : transport des déchets	Transports Cazottes	72 154 €
Station de transit d'Espalion : transport des déchets	National Calsat	106 920 €
Station de transit de Decazeville : transport des déchets	National Calsat	103 800 €
Station de transit de Villefranche-de-Rouergue : transport des déchets	Transports Marty	11 080 €
Valorisation en combustible solide de récupération des refus du centre de tri de Millau	COVED	25 864 €
	Recycling Connexion	32 068 €
	Braley Rouergue Loca Benne	6 782 €
TOTAL		8 706 706 €

La réflexion sur la solution de traitement au-delà de 2020



S'agissant de la solution de traitement au-delà de 2020, la seule certitude est que la création d'une société d'économie mixte (SEM) en vue de la réalisation d'une unité de valorisation interdépartementale des déchets aveyronnais et tarnais est abandonnée.

Les élus du SYDOM ont, en effet, très majoritairement décidé le 23 mars 2016 de renoncer à une externalisation définitive du gisement des déchets aveyronnais.

L'émergence d'une solution aveyronnaise reste donc la préoccupation majeure du moment.

Sous réserve qu'il franchisse tous les obstacles liés à la création d'une installation classée pour la protection de l'environnement, le projet entrepreneurial porté par la société SOLENA pourrait, à l'avenir, constituer une réelle opportunité pour le devenir du gisement de nos déchets. ♦





Le SYDOM n'assure pas la gestion des déchèteries. Elles sont du ressort des collectivités adhérentes et constituent un des maillons clés dans la gestion des déchets.

a

LA RÉFLEXION SUR LA DÉPARTEMENTALISATION DES DÉCHÈTERIES

La départementalisation des déchèteries est un thème récurrent.

C'est pourquoi, les élus du SYDOM ont décidé de lancer, en 2015, une étude afin de disposer d'éléments techniques, financiers, juridiques et sociaux permettant d'apprécier l'intérêt d'une départementalisation des déchèteries.

Cette étude a démontré que les déchèteries constituent un équipement de proximité incontournable dans la gestion des déchets.

En Aveyron, on compte 48 déchèteries et 3 zones de dépôt, soit 1 déchèterie pour 5 625 habitants. 2014 a été l'année de référence pour l'étude.

Ainsi, en 2014, les déchèteries aveyronnaises ont permis de collecter 193 kg par Aveyronnais pour un coût moyen du service de 20,44 € par Aveyronnais.

Il a été constaté de fortes disparités entre les déchèteries induites par la situation de ces équipements au regard des exigences propres à ce type d'installation classée pour la protection de l'environnement (mise en conformité ou non, contrôles réglementaires réalisés ou non ...).

Ces disparités impactent le coût à l'habitant, propre à chaque collectivité gestionnaire et les investissements nécessaires à une harmonisation des déchèteries tant en fonctionnement qu'en investissement (dispositif anti-chute, stockage sur rétention, local pour les déchets dangereux ...).



Les conclusions de l'étude ont été présentées aux élus du SYDOM et aux collectivités gestionnaires des déchèteries. Le SYDOM a demandé à toutes les collectivités un avis motivé sur la départementalisation des déchèteries. Le Président du SYDOM est intervenu auprès des collectivités qui l'ont souhaité afin de présenter la démarche et les conclusions de l'étude.

Avec la départementalisation des déchèteries, chaque Aveyronnais pouvait avoir accès à toutes les déchèteries du département sans barrière liée à l'intercommunalité. Là résidait l'intérêt majeur.

Faute de consensus des collectivités aveyronnaises sur le sujet, les élus du SYDOM ont décidé de renoncer momentanément à la départementalisation des déchèteries. ◆



UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL POUR LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT

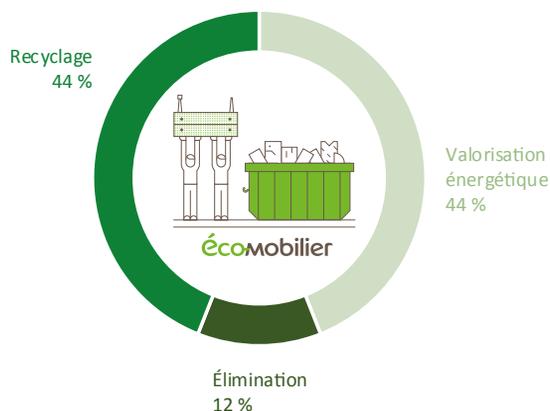
Financé par une éco-participation payée à l'achat de chaque meuble neuf, Éco-mobilier a pour mission de collecter, trier et recycler le mobilier usagé des particuliers appelé Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

La contractualisation entre le SYDOM et cet éco-organisme, effective depuis le 1^{er} juin 2015, permet d'apporter aux collectivités qui collectent des meubles en déchèteries un soutien financier selon deux modalités :

- Une collecte séparée des DEA en déchèterie :
Pour les déchèteries en capacité, Éco-mobilier met en place une benne spécifique pour les DEA, prend en charge les coûts afférents (enlèvement, tri, valorisation) et verse un soutien en relation avec les quantités collectées.
Éco-mobilier limite la mise en place du dispositif opérationnel à 20 % du gisement par an.
3 déchèteries étaient structurées selon ce dispositif en 2015 et 10 le sont au 31 décembre 2016.
Ont ainsi été collectées par le biais d'une collecte séparée, 750 tonnes de DEA auxquelles il convient d'ajouter les 36 tonnes de meubles récupérées par les associations de l'économie sociale et solidaire.

- Une collecte non séparée des DEA en déchèterie :
La collectivité conserve son organisation en déchèterie avec des bennes dédiées au tout-venant, au bois et à la ferraille. Éco-mobilier détermine la part de déchets d'éléments d'ameublement dans les différents fractions et verse un soutien en relation avec les quantités collectées.
Au 31 décembre 2016, 38 déchèteries ont une collecte non séparée des meubles.

Bilan matière d'Éco-mobilier en Aveyron



Éco-mobilier estime pour l'année 2016, le tonnage de DEA à 3 858 tonnes collectées par le biais d'une collecte non séparée.

Les déchèteries aveyronnaises ont ainsi collecté 4 645 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement, soit 17,3 kg par habitant. ◆

Dans le cadre du contrat signé avec Éco-mobilier, le SYDOM a un rôle de coordinateur et de gestion du contrat (suivi, déclaration ...), mais il ne perçoit aucun soutien. Les soutiens financiers sont directement versés aux collectivités. Ainsi pour l'année 2016, le total des soutiens s'est élevé à 259 185 €. Cela représente 55,8 € par tonne de DEA collectée ou 0,97 € par habitant.

4645

Tonnes de déchets d'éléments d'ameublement collectées en 2016

17,3 kg/hab/an

Les mesures prises
pour prévenir ou
limiter les atteintes
à l'homme et à
l'environnement



Conformément au décret N° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets présente les mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

a

LA VALORISATION DES REFUS DE TRI **EN COMBUSTIBLE SOLIDE DE RÉCUPÉRATION**

Les refus du centre de tri comportent des déchets (emballages plastiques notamment) à fort pouvoir calorifique et présentent donc un intérêt à une valorisation énergétique.

Depuis le début de l'année 2015, une partie des refus du centre de tri de Millau, la fraction hors éléments fins et gros déchets, sont valorisés en combustible solide de récupération (CSR). Pour faciliter le transport de ces matériaux, ils sont conditionnés en balle. Il convient de préciser que les refus du centre de tri ne peuvent pas tous être valorisés directement en CSR. Ils doivent être « préparés ». Pour cela, ils vont être broyés et faire l'objet de différentes phases de tri en vue d'extraire les résidus métalliques, inertes et chlorés avant d'être calibrés pour répondre aux besoins des cimentiers.

Le combustible solide de récupération ainsi produit est ensuite classé en fonction de sa granulométrie, de son pouvoir calorifique inférieur (PCI) et de sa teneur en chlore.

Les finalités d'une valorisation des refus du centre de tri de Millau en combustible solide de récupération (CSR) sont multiples :

- transformer un déchet en une ressource énergétique,
- réduire les tonnages de déchets enfouis,
- augmenter les tonnages de déchets valorisés,
- abaisser le montant de la dépense liée au traitement des refus : 80,26 € net/T pour la valorisation en CSR des refus contre 122,61 € HT/T à partir de la station de transit de Millau, soit 35 870 € HT d'économies.

Ainsi, en 2016, 847 tonnes de refus du centre de tri de Millau ont été orientées vers la filière de valorisation en CSR. ◆

847

*Tonnes valorisées
en Combustible Solide
de Récupération (CSR)*



UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE SOLOZARD TOURNÉE VERS **LA MAÎTRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Conformément au Code de l'Environnement, le SYDOM établit un rapport annuel dressant un bilan de l'activité de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard, consultable sur notre site internet : www.sydom-aveyron.com.



LA DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE ISO 14001

Depuis mai 2014, l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard est certifiée ISO 14 001 par l'organisme AFNOR Certification.

Elle permet à l'ensemble des clients de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard de bénéficier d'un dégrèvement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 8,03 € HT la tonne, soit une économie de 126 819 € HT pour nos clients (collectivités et entreprises). ◆



Cette certification est le fruit d'un travail collectif des élus et du personnel du SYDOM et d'une politique environnementale volontariste qui vise à :

- > Prévenir toute pollution du milieu environnant,
- > Respecter la législation et les autres exigences en vigueur qui nous sont applicables,
- > S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.



UNE SURFACE D'EXPLOITATION RÉDUITE

Afin de mieux maîtriser les nuisances olfactives et les envols :

- la surface exploitée de l'installation de stockage est réduite,

- les déchets sont recouverts chaque fin de semaine,
- pour les zones dont l'exploitation est achevée, sont mis en place dans les meilleurs délais la couverture définitive et le captage du biogaz. ◆



LA PLATEFORME DE NOURRISSAGE DES MILANS ROYAUX

Pendant la période d'hivernage des Milans Royaux, soit d'octobre à mars, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), par le biais de ses adhérents, alimente la placette 1 à 2 fois par semaine à partir de déchets carnés des abattoirs de Villefranche-de-Rouergue.

Il convient de rappeler que les modalités d'implantation et de gestion des placettes d'alimentation sont régies par une réglementation spécifique et font l'objet d'un agrément délivré par la Préfecture à la LPO. Les observations réalisées par les membres de la LPO ont permis de confirmer la très bonne fréquentation de la placette. ◆

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



LE PARTENARIAT AVEC **LE SYNDICAT MIXTE TRIFYL**

La collaboration entre le SYDOM de l'Aveyron et le Syndicat Mixte TRIFYL s'inscrit dans une logique d'économie d'échelle et d'aménagement du territoire, et répond aux objectifs actuellement définis par la réglementation communautaire et nationale prévoyant :

- une optimisation du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment par la réduction des distances et des volumes transportés pour les déchets résiduels,
- une meilleure valorisation des déchets, grâce, notamment, à la valorisation énergétique des déchets résiduels offerte par la technique du bioréacteur, implanté à Labessière Candeil.

Depuis 2011, TRIFYL et le SYDOM de l'Aveyron réalisent des campagnes de communication simultanées. En 2016, un virage a été amorcé par le SYDOM Aveyron et TRIFYL avec une campagne de communication dont l'objectif était de rompre avec les habitudes. Le tri doit devenir systématique avec un seul mot d'ordre : Je doute donc je trie ! ♦

Dans le cadre du traitement des déchets ménagers résiduels de l'Aveyron, le bioréacteur de Labessière Candeil permet de faire de nos déchets une ressource. Ainsi, en 2016, il a été produit à partir des déchets ménagers résiduels aveyronnais :

6 470

MWh
d'électricité

Consommation annuelle
d'une commune de 630 habitants

11 230

Kg
de bio méthane
carburant

TRIFYL s'est doté d'une flotte de véhicules roulant au bio méthane carburant : un camion polybenne, 12 véhicules légers et une semi-remorque



LA STATION DE TRANSIT : UN OUTIL DE MAÎTRISE DES COÛTS ET DE RÉDUCTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

La station de transit est une installation qui permet de regrouper le produit des collectes d'une zone géographique pour les acheminer vers des sites de traitement et de valorisation. Elle n'est ouverte ni aux particuliers, ni aux professionnels. Seuls les déchets collectés par les collectivités de proximité sont concernés.

Outil indispensable à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux liés aux transports, la station de transit s'insère entre les étapes de collecte et de traitement des déchets ménagers.

En séparant la fonction "collecte" et la fonction "transport", la rupture de charge réalisée dans une station de transit permet :

- une utilisation plus rationnelle des équipements et du personnel de collecte en amont. La rotation des bennes est, en effet, facilitée puisqu'il n'y a pas à parcourir de longues distances entre deux tournées de ramassage,
 - une économie sur le coût du transport : un camion de grande capacité fait le trajet vers le site d'élimination des ordures ménagères, à la place de plusieurs bennes de collecte,
 - une réduction des nuisances liées au transport par une diminution globale du trafic,
 - une meilleure rentabilisation du traitement en aval.
- En effet, en réduisant les contraintes d'éloignement, le transit peut drainer davantage de déchets sur un secteur géographique plus vaste et faciliter l'exploitation optimale des unités de traitement. ♦



Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



e LE GESTE **DE TRI**

1 UNE TARIFICATION INCITATIVE

Chaque fois qu'une tonne de déchets valorisables (verre, papiers, emballages) est enfouie, cela coûte 122,61 € HT (coût d'une tonne enfouie au bioréacteur, transfert et transport inclus).

En revanche, chaque tonne de déchets valorisables (hors verre) triée est gratuite.

Cette tarification se veut incitative et s'inscrit dans une logique d'amélioration des performances de valorisation avec un geste fort :

- la gratuité des produits de collecte sélective entrant en centre de tri,
- la facturation des erreurs de tri à 122,61 € HT par tonne, calculée en fonction des échantillonnages réalisés collectivité par collectivité.

Sur la base d'un taux moyen de refus de 17,6 %, le coût moyen de la collecte sélective s'élève donc en 2016 à **21,58 € HT par tonne de produits de collecte sélective.** ◆

En 2016, les élus ont mené une réflexion sur la mise en place d'une nouvelle tarification incitative basée sur 2 indicateurs : la performance de collecte et le taux de refus. Le principe de cette nouvelle tarification est simple : plus le tri est bon en qualité (taux de refus bas) et en quantité (performance de collecte élevée), plus le tarif appliqué est bas.



2 LES OBJECTIFS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le taux de recyclage matière doit être porté à 75 % des emballages ménagers depuis 2012, conformément aux exigences du Grenelle de l'Environnement.

Cet objectif porte sur les emballages uniquement ; le papier n'entre pas en compte.

Le gisement de référence s'appuie sur les données fournies par Éco-Emballages.

Nombres de déchets ménagers recyclables demeurent encore présents dans les sacs noirs. Il convient donc de poursuivre l'effort et d'améliorer les performances de certains matériaux tels que les métaux, les bouteilles et flacons plastiques, les films et suremballages plastiques et les emballages en verre. ◆

Avec 58,5 kg/hab./an valorisés sur un gisement d'emballages de 64,79 kg/hab./an, 90 % des emballages ménagers ont ainsi été recyclés et valorisés en 2016.

58,5 kg / habitant
soit 90 %
de valorisation

RATIOS EN KG/HAB./AN	ACIER	ALUMINIUM	CARTONS	BRIQUES ALIMENTAIRES	PLASTIQUES*	VERRE	TOTAL
GISEMENT 2014 - 2016	5,333 kg/hab./an	1,141 kg/hab./an	13,949 kg/hab./an	1,310 kg/hab./an	8,576 kg/hab./an	34,480 kg/hab./an	64,789 kg/hab./an
PERFORMANCE 2016 du SYDOM	2,115 kg/hab./an	0,130 kg/hab./an	20,693 kg/hab./an	0,698 kg/hab./an	5,196 kg/hab./an	29,684 kg/hab./an	58,516 kg/hab./an

* Le gisement contribuant des emballages plastiques est de 16,8 kg/hab./an. Ce gisement intègre des emballages plastiques non valorisables dans les conditions économiques et techniques du moment pour 5,9 kg/hab./an et des emballages faisant l'objet d'une expérimentation pour laquelle le SYDOM n'a pas été retenu pour 2,4 kg/hab./an. À ce jour, seuls les bouteilles et flacons PET, PEHD et PP (6,7 kg/hab./an), ainsi que les emballages plastiques souples Pebd/Peht (1,8 kg/hab./an) peuvent être triés en Aveyron. Ils représentent un gisement de 8,5 kg/hab./an.

3 LE BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 28 088 tonnes de matières premières économisées

Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais ...



≈ 7 980 tonnes de CO₂ évitées

Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalent à une commune de 4 830 habitants



≈ 682 millions de litres d'eau économisés

Consommation annuelle d'une commune de 12 400 habitants



≈ 169 887 MWh économisés

Consommation annuelle d'un bassin de population de 16 494 habitants

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Éco Emballages.

Ces chiffres estimés d'après les quantités de déchets recyclés en Aveyron, démontrent que le geste de tri a un réel impact bénéfique sur l'environnement :

→ Moins de matières premières ont été utilisées,
→ Des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées,
→ Des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités. ◆

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



4 UN COUP D'ESSAI POUR LE TABLEAU DE BORD D'ÉCO-EMBALLAGES : LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Eco-Emballages a mis en place un tableau de bord permettant d'apprécier le dispositif de collecte sélective au regard d'indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Ce tableau de bord est appelé « Soutien au Développement Durable » et est assorti de soutiens financiers dès lors que des objectifs chiffrés ont été atteints.

Ce tableau de bord nécessite, avant tout, une bonne connaissance des coûts. C'est pourquoi le soutien au développement durable a été mis en œuvre à titre expérimental avec des collectivités travaillant avec l'Ademe dans des programmes de prévention et renseignant la matrice des coûts de l'Ademe, à savoir :

- Rodez Agglomération
- Communauté de Communes Decazeville Aubin,
- Communauté de Communes de la Vallée du Lot,
- Communauté de Communes du canton de Najac,
- Communauté de Communes du Villefrancois,
- Communauté de Communes Millau Grands Causses,
- SMICTOM de la Région d'Espalion.



Ce tableau de bord révèle de bonnes performances de collecte et une part significative d'emplois créés, dédiés aux déchets ménagers recyclables. Enfin, les erreurs de tri constituent un axe sur lequel il est nécessaire de travailler au vu du niveau de refus.

Ce tableau de bord met en avant un coût complet du service élevé incluant la collecte et le tri des déchets ménagers recyclables.

Le coût du service est justifié car l'Aveyron est un département vaste avec des zones à faible densité de population nécessitant la mise en place des solutions adaptées. En effet, pour assurer le service de collecte aux habitants, les collectivités sont amenées à faire de grandes distances pour collecter parfois de faibles quantités. ◆





RENFORCER LA COMMUNICATION

1 UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES EMBALLAGES QUI ROMPT AVEC LES HABITUDES

Sur notre territoire, même si le geste de tri est plutôt bien fait, les performances de tri ont tendance à stagner. Ce n'est pas la qualité du tri qui est remise en question mais plutôt les quantités qui ne décollent plus. En cause : des consignes historiques « propres et secs dans le bac jaune » et « en cas de doute, je jette à la poubelle noire » qui font du geste de tri une exception, limitant inévitablement les quantités de collecte sélective. Face à ce constat, il s'agissait d'inverser la tendance afin de rompre avec les anciennes consignes. C'est pourquoi, un virage en communication a été amorcé depuis 2015 et dont l'objectif est d'interpeller le public.



En 2016, une nouvelle campagne voit le jour. Déclinée en affiches, à la radio et explicitée dans la lettre d'information du SYDOM remise à chaque foyer aveyronnais, cette campagne a été conçue pour lever les doutes et encourager le geste de tri. Le tri doit donc devenir systématique avec un seul mot d'ordre : je doute donc je trie !

2 LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'Éducation au Développement Durable étant aujourd'hui ancrée dans toutes les disciplines tout au long de la scolarité, le SYDOM Aveyron propose donc une animation pédagogique d'une demi-journée sur la thématique des déchets, destinée aux classes de CE2, CM1 et CM2 des établissements scolaires situés sur le périmètre du SYDOM.

Assurées par le CPIE du Rouergue pour le compte du syndicat départemental, ces animations scolaires prises en charge par le SYDOM à hauteur de 80% du coût, sont indispensables car elles permettent d'initier très tôt aux bonnes pratiques environnementales en matière de prévention et de tri des déchets.

24 demi-journées ont donc été réalisées durant l'année scolaire 2015/2016 permettant de sensibiliser **499 jeunes** aux gestes éco-citoyen.

Afin de concrétiser ces sensibilisations réalisées par le CPIE, les enseignants ou les Ambassadeurs de tri, le SYDOM finance le transport des établissements scolaires pour la visite des équipements de traitement et de valorisation (centres de tri de Millau et Figeac, installation de stockage des déchets de Villefranche-de-Rouergue, bioréacteur de Labessière Candeil). Ce transport est soutenu à hauteur de 1 euro le kilomètre. En 2016, seuls 8 établissements scolaires ont demandé ce soutien représentant ainsi un montant de 1 157 euros versés par le SYDOM.

3 LES VISITES DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

Afin de faire toucher du doigt la réalité du traitement des déchets en Aveyron, le SYDOM invite tous les publics à venir découvrir ses installations de traitement : centre de valorisation des déchets de Millau et installation de stockage des déchets non dangereux de Solozard. Ces visites ont été très plébiscitées en 2016 et rencontrent un public toujours plus nombreux. En 2016, 57 visites ont été effectuées et ont touché un peu plus de 1 200 personnes.

Les mesures prises pour prévenir ou limiter les atteintes à l'homme et à l'environnement



4 DES OUTILS SPÉCIFIQUES POUR LE DISPOSITIF ÉCO-MOBILIER

Afin de présenter la filière de collecte et de recyclage des meubles usagés à la population, des outils ont été réalisés par le SYDOM pour les collectivités bénéficiant d'une benne Éco-mobilier sur leur déchèterie.

Plaquettes, affiches, banderoles, communiqué de presse et signalétique spécifique ont été élaborés par le SYDOM et remis gracieusement aux collectivités.



5 LES FORMATIONS DESTINÉES AUX AMBASSADEURS DE TRI ET AGENTS EN CHARGE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Pour accompagner davantage les ambassadeurs et agents des collectivités dans leurs interventions auprès du public scolaire, le SYDOM a programmé trois journées de formation dédiées à la conception et à la conduite de projets pédagogiques sur les thématiques de la consommation, la prévention, la réduction et la gestion des déchets. Six collectivités ont pu bénéficier de ce module de formation réalisé en mars 2016.

Enfin, avec la montée en charge du déploiement des bennes Éco-Mobilier dans les déchèteries aveyronnaises, il s'avérait fort judicieux de mettre en place une formation dédiée aux gardiens de déchèteries afin d'expliciter les changements et leur rôle dans ce dispositif. Neuf déchèteries supplémentaires ont été équipées en décembre 2016 et janvier 2017 aussi, 18 agents de collectivités (gardiens de déchèterie, ambassadeurs de tri, responsables techniques) ont pu suivre ce module en octobre 2016.

24 animations en milieu scolaire pour un total de 499 élèves

57 visites de nos installations

1209 visiteurs

2 formations spécifiques



Rapport d'activité édité par
le SYDOM Aveyron,
3, place de la Mairie - 12510 OLEMPS

Directeur de la publication :
Patrice COURONNE,
Président du SYDOM Aveyron.

Conception graphique :
ICOM - www.icom-communication.fr

Impression :
Groupe Burlat Rodez - 07/2017 - ISO 14001
Impression sur papier Cocoon Silk
FSC 100 % recyclé.

Tirage :
500 exemplaires

Crédits photographiques :
SYDOM Aveyron, TRIFYL,
Communauté de Communes
MILLAU GRANDS CAUSSES,
ÉCO-MOBILIER, ÉCO-EMBALLAGES
(P. ANTOINE, F. CATELOY, W. ALIX,
E. NOCHER, A. SPERBER, L. VAUTRIN,
W. BEAUCARDET, M. GARROUTEIGT).

Agence et imprimeur certifiés FSC.





**Syndicat Départemental des
Ordures Ménagères de l'Aveyron**

3, place de la Mairie - 12510 Olemps
Tél. 05 65 68 34 49 - Fax 05 65 68 34 41
Courriel : sydom.aveyron@wanadoo.fr
Site internet : www.sydom-aveyron.com

